



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate
le 20 janvier 2020,
à Saint-Egrève,

VFD signe la Charte « Objectif CO₂ – les transporteurs s’engagent » !

VFD est désormais officiellement engagé dans le programme de transition énergétique « Charte Objectif CO₂ – Les transporteurs s’engagent ». Déjà certifié ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001, VFD se devait de s’engager dans une charte créée par et pour la profession du transport routier de voyageurs, en lien avec l’ADEME et l’État. Ainsi, en plus du renouvellement de deux tiers de sa flotte en 5 ans, avec des véhicules neufs répondant aux dernières normes environnementales (83 véhicules achetés ces 4 dernières années et 91 véhicules acquis en 2019 dont 20 au gaz naturel (GNV) VFD s’engage, d’ici 3 ans, à réduire ses émissions de CO₂e* d’au moins 2,5%.

Le transport routier de voyageurs est un mode de déplacement en croissance régulière selon la FNTV (Fédération Nationale des Transports de Voyageurs). Efficace et simple à mettre en œuvre, il reste une alternative à la voiture particulière, notamment sur les courtes et moyennes distances, pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (1 autocar retire 30 voitures de la circulation). La démarche «Objectifs CO₂ : les transporteurs s’engagent» est proposée aux entreprises qui souhaitent améliorer leur performance environnementale, en appliquant une méthodologie nationale cohérente, fiable et reconnue.

Pour atteindre cet objectif, VFD mène des actions spécifiques en faveur de la transition énergétique et de la réduction des Gaz à Effet de Serre sur quatre axes :

- VEHICULE : bridage de l’accélération au démarrage pour éviter la surconsommation
- CONDUCTEUR : formation continue des conducteurs à l’éco-conduite, notamment via sa plateforme de formation digitale « VFD CAMPUS »
- CARBURANT : équipement des véhicules d’outils télématiques pour le suivi de la consommation carburant et des performances d’éco-conduite ; renouvellement du parc avec des véhicules roulant au gaz naturel
- ORGANISATION : mise en œuvre d’un test de mesures des émissions de Gaz à Effet de Serre en condition d’exploitation sur des véhicules Euro 6 et GNV, grâce à un dispositif embarqué.

* unité créée par le GIEC pour comparer les impacts de ces différents GES en matière de réchauffement climatique

À propos de VFD :

VFD est une entreprise de transport routier de voyageurs, historiquement installée en Isère depuis 1894. En 2018, CFTR est devenu l’actionnaire principal de l’entreprise. Fort de ce nouveau partenaire financier, VFD rejoint une fédération de PME régionales et indépendantes spécialisées dans le transport de voyageurs. VFD c’est :

8 millions de kilomètres parcourus par an

42 lignes régulières et 3 millions de voyageurs

Plus de 100 établissements scolaires desservis et 11 600 jeunes transportés

3 secteurs géographiques : Nord Isère – Centre Isère – Sud Isère

Contacts Presse : Justine GIL - justine.gil@vfd.fr - Tél. 04 76 60 46 68 - Valérie DEMANGEL - valerie.demangel@vfd.fr - Tél. 04 76 60 46 33